



# Kemperle Activités Subaquatiques

4 avenue Pasteur, 29300 QUIMPERLÉ  
☎ 07 62 32 64 45 - 🌐 <http://kas.over-blog.com>

Association loi 1901 - N° FFESSM : 03.29.0181n- Agrément Ministère des Sports 29.S.1019



## Adhésion 2022 – 2023

Nom d'usage :	Nom de naissance :
Prénom :	Profession :

N° de licence : .....

Date de naissance :

Adresse :	
Code Postal :	Ville :
Tél. :	Email :

### Section Cocher la(les) section(s) que vous avez choisie(s)

Plongée scaphandre /  Apnée - nage avec palmes /  Hockey

Niveaux / permis	
Niveau plongée :	Niveau apnée :
Autre diplômes :	
Permis bateau	

Encadrants	
Encadrement : oui / non	Niveau :
Accepte le contrôle d'honorabilité : oui / non <small>(Article D.131-02 du code du sport publié le 31/03/2021)</small>	
Lieu de naissance : <small>(CP et ville)</small>	

**Pièces à fournir**

- **Fiche d'inscription** dûment **remplie et signée au verso\*** + autorisation parentale pour les mineurs
- **CACI = Certificat médical**<sup>(1)</sup> (1 photocopie)
- **1 photo d'identité** => obligatoire à la 1<sup>ère</sup> adhésion, et collée sur la fiche d'inscription
- **Copie des diplômes obtenus** => obligatoire à la 1<sup>ère</sup> adhésion
- **Règlement**<sup>(7)</sup> : chèque(s), espèces, chèques vacances

Dossier à remettre **complet** au secrétaire

Allergie à l'aspirine ? oui / Non

Autres allergies ? : .....

Personne à prévenir en cas de nécessité <small>(Nom, prénom, Téléphone)</small>
.....
.....
.....

### Tarifs

Justificatif de paiement ? : Oui / Non

- Adhésion <sup>(2)</sup> : Plongée scaphandre <sup>(3)</sup> ...130 € Apnée / Hockey / Nage...90 €	<input type="checkbox"/>
Réduction < à 18 ans: - 15 € <input type="checkbox"/> <small>(case à cocher)</small>	
- Formations club : N1 ..... 130 € N2, N3 ..... 250 €	<input type="checkbox"/>
- Licence FFESSM <sup>(4)</sup> ..... 43 €	<input type="checkbox"/>
- Option Assurance complémentaire FFESSM <sup>(5)</sup> <b>(Ass. piscine obligatoire pour la section hockey)</b> Loisir 1 : 20 € / Loisir 2 : 25 € / Loisir 3 : 42 € / Piscine : 11 € Loisir 1 Top : 39 € / Loisir 2 Top : 50 € / Loisir 3 Top : 83 €	<input type="checkbox"/>
<b>Total</b>	<input type="checkbox"/>

« J'ai bien pris connaissance que la licence ne couvre que la RC »  (case à cocher)

## Fiche d'inscription

**\*Seuls les dossiers complets seront traités**

### **1 - Certificats médicaux**

- **Plongée scaphandre + apnée et pêche sous-marine au-delà de 6 m => CACI de moins d'1 an**

(CACI = Certificat médical d'Absence de Contre-Indication)

- **Nage avec palmes, hockey et apnée jusqu'à 6 m, sans interruption d'inscription => dispositif de 3 ans**  
soit **CACI de moins d'un an à la 1<sup>ère</sup> adhésion et tous les 3 ans et attestation santé les 2 saisons intermédiaires**

**Attention à bien conserver les exemplaires originaux et à ne fournir qu'une photocopie**

Les apnéistes ou hockeyeurs qui ont un niveau de plongeur scaphandre peuvent participer aux sorties plongées sous réserve d'avoir un CACI de moins d'un an.

### **2 - L'adhésion club**

La cotisation annuelle dépend de la section choisie. Elle permet de profiter des créneaux piscine, des sorties club et du matériel club dans les conditions définies par le règlement intérieur.

### **3 - Inscription section scaphandre**

Les nouveaux adhérents doivent obligatoirement fournir une photocopie des diplômes déjà obtenus.

L'inscription à la section scaphandre permet de participer à la section apnée mais pas l'inverse.

Sorties en mer : le DP ou(et) l'encadrant est seul juge pour autoriser un membre à y participer.

### **4 - La licence FFESSM**

Obligatoire pour toutes les activités (sauf si déjà prise dans un autre club FFESSM pour la saison en cours), elle inclut une assurance Responsabilité Civile.

### **5 - L'option assurance complémentaire**

La licence ne couvre que la RC. Une assurance complémentaire via le cabinet Lafont est proposée par la fédération.

Pour tout renseignement, merci de consulter le site de la FFESSM.

### **6 - Règlement intérieur du KAS**

Consultable au local du Belair ou en ligne sur le blog du club :

<http://kas.over-blog.com> ou <http://kas.-quimperle.vpdive.com> (inscription possible après adhésion).

**7 - Règlements** : Paiement possible en plusieurs fois (chèques bancaires, espèces, chèques vacances...)

## Fonctionnement du club

Le KAS est une association loi 1901 dont les membres sont bénévoles, toutes les activités proposées sont de loisir. **Nous rejoindre c'est être conscient de la nécessité de votre participation aux actions du club** en sachant allier bonne volonté et convivialité, passion et partage des compétences, dans un esprit de pur bénévolat.

### **Entraînements piscine :**

QUIMPERLE communauté met à notre disposition les Aquapaq de Quimperlé et Scaër pour nos entraînements.

(Seul les bassins sportifs et ludiques sont concernés par la convention signée entre le KAS et Quimperlé Communauté)

- à Quimperlé le mercredi de 20h à 22h et le samedi de 17h30 à 19h30,

- à Scaër pour les hockeyeurs le mercredi de 20h15 à 22h et le samedi de 13h à 14h.

Tous les adhérents doivent quitter les établissements 5 mn avant la fin des séances.

**Les séances se déroulent sous la vigilance des encadrants et des DP, cependant chaque adhérent reste responsable de ses actes** (les exercices d'apnée doivent se faire sous la surveillance d'un tiers, jamais seul).

### **Date et signature de l'adhérent :**

Je soussigné(e).....

confirme avoir pris connaissance du fonctionnement du club et m'engage à respecter le règlement intérieur du KAS <sup>(6)</sup>

Date :

Signature :

### **Autorisation parentale pour les mineurs :**

Je soussigné(e).....

autorise mon fils\* / ma fille\* à pratiquer la plongée\* / l'apnée\* / le hockey\* au K.A.S

Date :

Signature :

[ \*rayer la(les) mention(s) inutile(s)]